



COORDINATION DES SYNDICATS

CGT DE VERALLIA

Vos retraites



Méritent un peu de votre attention

POUR FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT ET GAGNER UNE RETRAITE À 60 ANS

PAS DE HASARD POUR MA
RETRAITE
JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI



— MOBILISONS-NOUS LE 24 SEPTEMBRE —

Tout d'abord, nous voulons essayer de vous apporter quelques explications rapides, que nous espérons assez simples à comprendre, pour vous expliquer un sujet aussi complexe et compliqué que l'est le sujet des retraites.

Régime Général (Régime actuel) :

Dans ce système, c'est le "montant de la pension" que toucheront les retraités qui est défini au départ. Et pour ce faire, le "montant des cotisations" est adapté pour assurer le financement des retraites, c'est-à-dire le paiement des pensions aux retraités.

Le problème du financement provient pour une part du nombre de retraités en augmentation, mais aussi et surtout par la baisse du financement dû à de multiples facteurs :

- Salaires tirés vers le bas...
- Chômage en hausse...
- Exonérations de cotisations sociales (Intéressement ; Participation, Bas salaires, Stock-options des dirigeants, etc...

Régime par points (Retraites complémentaires) :

Dans ce système, c'est le "montant des cotisations" qui est défini au départ, et le "montant des pensions versées" est aléatoire. Il dépendra du nombre de retraités et du montant des sommes cotisées.

Dans ce système les salariés actifs ne peuvent pas être assurés de savoir combien ils toucheront comme montant de pension lorsqu'ils seront en retraite.

Ce système existe et s'appelle d'ailleurs "retraites complémentaires" car il s'agit d'un complément de retraite versé au régime général.

Quelles sont les principales différences entre les 2 systèmes :

Régime Général (à prestations définies)

- Montant de la pension calculé sur les salaires cotisés des 25 meilleures années
- Le nombre de trimestres (ou annuités) est un paramètre déterminant pour le calcul de la pension

Régime par points (à cotisations définies)

- Montant de la pension calculé sur l'intégralité de la carrière
- Les droits sont acquis sous forme de points
- Le "nombre" & la "valeur" du point sont les 2 éléments déterminants pour le calcul de la pension

Les femmes seront les plus touchées et pénalisées par le régime de retraites par points

(Écart salarial d'environ 25%, précarité, temps partiel subi, absences maternité, etc...)

Explications sur les enjeux de la réforme proposée par le gouvernement :

Pour la 1ère fois depuis la mise en place de la Sécurité Sociale en 1945 avec le programme du CNR (Conseil National de la Résistance - Les jours heureux) un gouvernement tente de passer une réforme qui modifie fondamentalement le système des retraites de notre pays !

Le projet se vante de construire un système plus juste où "1 € cotisé ouvre les mêmes droits" ! Mais derrière cette image d'équité se cache une très grande inégalité d'accès aux retraites car une impasse est faite sur les inégalités du marché du travail !

- Différences très importants des revenus annuels entre les salariés suivant les secteurs professionnels, catégories... (*certains salariés travaillent à temps partiel toute leur vie et au SMIC ; Les écarts salariaux F/H*)
- Différence d'espérance de vie entre les salariés suivant :
 - o Les catégories professionnelles (*différentes études montrent un écart entre 5 & 7 ans d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre*)
 - o Les pénibilités subies par les travailleurs (*différentes études montrent un écart de entre 5 & 7 ans d'espérance de vie entre un salarié journée et posté*)

Il y aurait une sorte de "règle d'or" qui maintiendrait le niveau des retraites à 14% du PIB (Produit Intérieur Brut) et plafonnerait le niveau des cotisations des salariés à 28 %.

=> Sachant que le nombre de retraités va croître, il restera donc 2 leviers à activer :
une baisse des pensions ou un départ à la retraite repoussé !

Annouer un allongement de la durée des cotisations au-delà des 43 ans préconisés dans le système actuel, ou bien recourir à un âge pivot avec une décote avant 64 ans revient au même !

Et ce n'est pas en prenant comme référence la carrière complète plutôt que les 25 meilleures années qui vont améliorer vos pensions lorsque vous serez retraités !

Et quid de la gouvernance de ce régime unifié qui regrouperait 42 régimes obligatoires et pèserait 314 Mds d'€ ??? Quelle place pour les syndicats ? Surtout que le gouvernement réduit en permanence le paritarisme (*avoir autant de représentants employeurs que de représentants des syndicats*).

Questions réponses :

- 1) **Tous les syndicats sont-ils sur les mêmes positions ? Non !** la CGT défend le régime général à prestations définies. Avec les explications fournies dans ce tract, vous en aurez sans doute compris les raisons, mais si vous avez des questions ou besoin d'explications complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.
- 2) **Moi, en tant que salarié, puis-je changer les choses ? Oui et non !** Seul on ne peut pas changer les choses. Mais si chaque salarié se mobilise, alors il n'est plus "seul" et devient "une force collective" qui peut faire bouger les lignes... et donc empêcher le gouvernement de passer sa réforme, et même d'améliorer le système actuel pour rétablir une égalité d'accès à la retraite pour tous les salariés.
- 3) **Pourquoi agir le 24 septembre ? Parce que les retraites sont une revendication interprofessionnelle** et les salariés ne pourront pas gagner leur revendication en se mobilisant séparément chacun dans leur entreprise – d'où la nécessité d'être un syndicat confédéré comme la CGT (c'est-à-dire agir localement et nationalement suivant les différentes revendications).
- 4) **Faut-il faire grève le 24 septembre ? Pourquoi pas... mais** la grève est un droit des salariés. Les syndicats appellent à la grève, mais seuls les salariés "font" ou "ne font pas" grève. La grève se décide collectivement entre salariés. Discutez-en et remontez-nous vos attentes pour que nous appelions ou non à la grève.

Votre Syndicat de site CGT Verallia vous appelle à vous mobiliser massivement le 24 septembre pour agir sur 2 fronts simultanément :

- **Auprès de la direction de Verallia pour exiger l'ouverture des négociations sur un accord d'aménagement de fin de carrière et la création de postes de repli pour les salariés ayant des inaptitudes**
- **Auprès du gouvernement en manifestant aux côtés des travailleurs de toutes professions** qui se rassembleront dans la rue pour manifester leur volonté de sauver leur régime de retraite général et de l'améliorer.

Vous retrouverez tout sur le Blog CGT de la CGT Verallia chalon : <http://cgt-verallia-chalon.fr/>